

Fiche d'inscription à compléter des deux côtés et retourner par voie postale  
au plus tard le **vendredi 23 octobre 2019** à l'adresse suivante :  
Mairie de La Souterraine - Pôle Animation - Rue de l'Hermitage - BP5 - 23300 LA SOUTERRAINE

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du commerce ou de l'association : .....

N° SIRET, RCS ou RM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email (facultatif) : .....

Nature de votre activité (cocher la case correspondante et préciser votre activité) :

Artiste, artisan d'art, artisan : .....

Producteur, métier de bouche : .....

Autre commerçant : .....

Association : .....

Nature des produits exposés et commercialisés (faire une présentation succincte) :

.....  
.....  
.....

Je demande l'autorisation de participer au 17e Marché de Noël de La Souterraine  
qui aura lieu le lundi 23 décembre 2019 et je souhaiterais (cocher la case correspondante) :

Un emplacement **semi-couvert avec table et chaise (places limitées)** sur la place d'Armes.

Je sais que ces emplacements d'une largeur d'environ 2,30m sous halle et 3m sous barnum pour une  
profondeur générale de 3m sont attribués en priorité aux artistes, artisans d'art, artisans et associations.

Je paierai au placier la somme forfaitaire de **10€** lors de mon installation le jour du Marché de Noël.

Un emplacement **non couvert (je devrai apporter mon propre abri)**. Forfait **10€ les 4m linéaires**

**+ 1€ le mètre linéaire supplémentaire.** Nombre total de mètres souhaités : ..... m

Je paierai au placier la somme de .....€ lors de mon installation le jour du Marché de Noël.

Observations : .....

.....  
.....

Je m'engage à n'exposer et commercialiser que des produits de la nature indiquée ci-dessus.

**ATTENTION :** Les exposants seront répartis en fonction de la nature de leur activité et des produits  
qu'ils proposent. En cas de non-respect des informations renseignées ci-dessus, l'organisateur se  
réserve le droit de vous refuser l'emplacement le jour du Marché de Noël.

**Fiche d'inscription à compléter des deux côtés et retourner par voie postale  
au plus tard le **vendredi 23 octobre 2019** à l'adresse suivante :  
Mairie de La Souterraine - Pôle Animation - Rue de l'Hermitage - BP5 - 23300 LA SOUTERRAINE**

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 17<sup>e</sup> MARCHÉ DE NOËL DE LA SOUTERRAINE

**ARTICLE 1 - Organisation.** Chaque année, le 23 décembre de 10h à 19h, la Ville de La Souterraine organise un marché de Noël en extérieur dans les rues et places de son centre historique.

**ARTICLE 2 - Inscriptions.** Les droits d'inscription pour un exposant sont fixés par décision du conseil municipal au prix de :  
- **10€ l'emplacement semi-couvert** (réservé en priorité aux artistes, artisans d'art, artisans et associations). La largeur d'un emplacement semi-couvert varie de 2,30m (sous halle) à 3m (sous barnum) pour une profondeur générale de 3m. Ces emplacements sont situés place d'Armes.  
- **10€ l'emplacement non couvert de 4m linéaires + 1€ le mètre linéaire supplémentaire.**

Le paiement de l'emplacement se fait toujours le jour du marché de Noël auprès du placier pendant son tour de vérification des stands. **Un chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor public** est à joindre à la fiche d'inscription au moment de la demande d'inscription. Ce chèque sera restitué à l'issue de la manifestation. Cependant, en cas d'annulation de l'exposant après le 08 décembre 2019, de départ avant 19h le jour du marché de Noël ou de dégradations, l'organisateur encaissera le chèque.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23 octobre 2019.**

**ARTICLE 3 - Admissions.** L'organisateur statue sur les candidatures sans être tenu de motiver ses décisions. **Une candidature est étudiée à réception de TOUTES les pièces demandées, à savoir :**  la fiche d'inscription dûment renseignée des deux côtés, datée et signée,  la photocopie d'une pièce d'identité de l'exposant,  l'avis d'inscription au registre des métiers/du commerce de l'exposant,  une attestation d'assurance,  un chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor public,  une ou plusieurs photos présentant les produits exposés et commercialisés. La liste des exposants retenus sera publiée sur le site internet **lasouterraine.fr** à la fin novembre. Les exposants retenus recevront ensuite une confirmation d'inscription avec un badge d'accès début décembre.

**ARTICLE 4 - Installation des stands.** L'admission au marché de Noël entraîne l'obligation d'occuper son stand pendant toute la durée de la manifestation (de 10h à 19h). Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire. L'accès au marché se fera le 23 décembre à partir des horaires communiqués sur chaque badge d'accès et en suivant l'accès numéroté également indiqué sur chaque badge. **Chaque exposant devra impérativement être muni de son badge** qu'il devra présenter aux agents de sécurité puis aux placiers qui assurent l'accès au site. Aucun véhicule ne pourra rester sur la place d'Armes. Un véhicule de secours fera un passage dans toutes les allées du marché afin de vérifier la sécurité.

**ARTICLE 5 - Assurance et responsabilité.** L'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même et son matériel encourent ou font encourir à des tiers. L'organisateur est dégagé de toute responsabilité à cet égard.

**ARTICLE 6 - Matériels.** Un espace semi-couvert comprenant une table et une chaise est mis à la disposition des exposants de la place d'Armes. L'organisateur assure également la mise en place de coffrets électriques permettant l'éclairage des stands pour l'ensemble des exposants du marché de Noël. Le branchement d'appareils de chauffage est interdit. Les rallonges, multi-prises, grilles et autres matériels ne sont pas fournis.

**ARTICLE 7 - Propreté du marché.** Pendant toute la durée du marché, les exposants doivent veiller à la propreté de leur stand et ses abords. Dès la fin du marché, l'exposant prendra toutes les dispositions pour laisser propre l'emplacement qu'il aura occupé. Aucun débris ne devra subsister sur les lieux. Des bacs seront installés sur l'ensemble du marché afin de trier les déchets.

**ARTICLE 8 - Acceptation du règlement.** Le présent règlement est daté et signé par les participants.

**La signature ci-dessous vaut acceptation du règlement du 17<sup>e</sup> Marché de Noël de La Souterraine et confirmation de demande d'inscription à la manifestation.**

**Rappel des pièces à joindre obligatoirement à la fiche d'inscription :**

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- Avis d'inscription au registre des métiers/du commerce (extrait KBIS ou avis de situation SIRENE)
- Attestation d'assurance
- Chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor public
- Photo(s) présentant les produits exposés et commercialisés

**Fait à :** ..... **Le :** .....

**Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :** .....

**RAPPEL : Aucune fiche d'inscription ne sera prise en compte sans l'ensemble des pièces demandées. L'inscription ne sera définitive qu'après acceptation de la candidature par l'organisateur.**